

L'agenda des abonnés Kheox : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Restons connectés.



REPLAY RENDEZ-VOUS EXPERT

Optimiser les projets collaboratifs avec Autodesk® Revit® et BIM 360 Design en situation de télétravail

Face à l'épidémie de COVID-19, de nombreuses entreprises ont développé et mis en place le télétravail pour maintenir leur activité. Des solutions collaboratives pour le BIM existent et ces outils en ligne permettent de collaborer efficacement sur les projets de construction. Ils regroupent en un seul endroit toutes les données relatives à un projet. Mais de nombreuses questions se posent :

- Comment faire la différence entre une plateforme d'échange et une plateforme collaborative ?
- Qui est concerné par un projet collaboratif ?
- Quelles solutions faut-il mettre en place ?
- Comment créer et partager son projet collaboratif avec Autodesk Revit ?
- Comment mettre en place la solution BIM 360 Design ?
- Comment structurer les données ?
- Comment travailler en équipe ?

Ce webinaire s'appuyant sur l'une des solutions d'Autodesk, BIM 360 Design, vous permettra d'aborder ces solutions collaboratives et agiles avec confiance.

Daniel Hurtubise est cofondateur du groupe Data-Shapes qui œuvre au sein de cabinets d'architecture, de bureaux d'études ou pour des maîtrises d'ouvrage sur les différents aspects du BIM comme sa mise en place, le développement d'outils, l'assistance et la formation. BIM Manager pour l'agence Renzo Piano Building Workshop (RPBW) depuis près de 15 ans, il a participé à la construction de plusieurs projets d'envergure comme l'université Columbia de New York City, le Palais de Justice de Paris et celui de Toronto.

JE LE VISIONNE



EN PARTENARIAT AVEC MONITEUR JURIS

REPLAY RENDEZ-VOUS EXPERT JEUDI 7 MAI À 10H30

Crise sanitaire, reprise des chantiers et exécution des marchés de travaux

Depuis le début de la crise sanitaire des chantiers ont été arrêtés à l'initiative des maîtres d'ouvrage ou des entreprises.

Depuis la publication, début avril, du *Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de construction*, la reprise des chantiers s'organise.

De nombreuses questions se posent quant aux modalités de la mise en œuvre de ce guide, la répartition des rôles entre les acteurs de la construction, la prise en charge des coûts directs et indirects, l'allongement des délais...

Laurent Sery et **Xavier Heymans**, avocats associés au sein du cabinet Adamas répondent aux questions soulevées par la publication de ce guide.

JE M'INSCRIS



COMPLÉMENT TECHNIQUE N°73 EST EN LIGNE

Il traite notamment :

- des [modifications du DTU 58.1](#), objet d'une révision en juillet 2019 : ce qui change chez les plafistes rédigé par Louis-Éric Salembier, diplômé ingénieur HEI, expert près la Cour d'Appel d'Amiens et la Cour Administrative d'Appel de Douai, expériences du contrôle technique, consultant indépendant, a participé activement à la commission P68C-NF DTU P58.1, plafonds suspendus modulaires.

Pour rappel, le DTU 58.1 « Plafonds suspendus modulaires » vise la mise en œuvre de plafonds constitués d'éléments d'habillage et d'un système de suspension définis dans la norme NF EN 13964. Il a fait l'objet d'une révision en juillet 2019 pour une application au 1^{er} octobre 2019 pour les marchés privés et au 1^{er} novembre 2019 pour les marchés publics. Il définit les domaines d'application des plafonds suspendus modulaires à l'intérieur des bâtiments : ces ouvrages peuvent être horizontaux, inclinés ou verticaux (jouées de plafond). De plus les plafonds rayonnants modulaires (modules chauffants et non chauffants) sont décrits dans le document.

- des [avances en marchés privés](#) par Frédérique Stéphan, juriste à la Fédération française du bâtiment (FFB), secrétaire de la commission P03A du Bureau de normalisation des techniques et des équipements de la construction du bâtiment (BNTEC).

La signature d'un marché privé signifie souvent la mise en œuvre de frais d'étude, la constitution de dossiers administratifs, l'achat de matériaux et des dépenses d'approvisionnement qui pèsent ensemble sur la trésorerie des entreprises. Pour faire face à cette situation, ces dernières peuvent obtenir du maître d'ouvrage privé une avance (ou « acompte à la commande »), qui sera ensuite remboursée au fur et à mesure du déroulement du marché. Le régime des avances n'est pas le même selon la qualité du maître d'ouvrage et le type de marchés ; il est donc important de bien connaître ces différentes réglementations. Cet article fait le point sur la question.

- des [immeubles de bureaux face aux exigences croisées des labellisations, de la financiarisation et des générations Y et Z](#), par Michel Platzer, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, a travaillé pour le groupe Icade. À l'origine de la création de la société de facility management immobilier Eurogen, aujourd'hui intégrée au groupe Atalian.

En 30 ans, l'immeuble de bureaux est devenu un actif soumis aux lois de la finance mondiale. Il subit la pression des labellisations, notamment environnementales, tout en devant répondre aux attentes des générations connectées. Un cocktail de contraintes qui interroge son devenir, objet de cet article.

Ce numéro ne sera ni imprimé, ni envoyé aux abonnés ; vous pouvez néanmoins le télécharger ci-dessous.

[JE TÉLÉCHARGE LE PDF](#)



EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE FORMATIONS LE MONITEUR

[INVITATION] WEBINAIRE MARDI 12 MAI À 16H30

Amorcer la reprise des chantiers : quel plan d'action

Ce webinaire vous est proposé par le Service Formations Le Moniteur et a pour but de vous aider à reprendre la vie du chantier dans les meilleures conditions

Au programme :

- Santé et sécurité sur les chantiers : peut-on reprendre et comment le faire au mieux ?
- Comment manager et organiser le travail des intervenants ?
- Un retour à la normale est-il envisageable ?

L'intervenante : **Caroline Quesne-Dessoliers**, maître d'œuvre chez MC Management & Construction, vous partagera son expérience et son vécu en tant que de maître d'œuvre.

[JE M'INSCRIS](#)



VOTRE CALENDRIER 2020 EN VERSION DIGITALE

Nous vous invitons à l'ajouter à vos favoris et à vous y rendre régulièrement car ce calendrier sera constamment mis à jour et enrichi des liens pour accéder directement à tous les événements *Kheox*. Le consulter régulièrement c'est, pour vous, l'assurance de tirer le meilleur parti de votre abonnement tout au long de l'année.

[JE LE DÉCOUVRE](#)

*** Devenez parrain et économisez jusqu'à 20 %
sur votre prochaine facture de réabonnement ***

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1- Vous parrainez les professionnels de votre réseau en remplissant le formulaire en [cliquant ici](#)
- 2- Ils reçoivent une remise de bienvenue de 10 % pour tout nouvel abonnement à *Kheox*
- 3- Une fois l'abonnement de votre 1^{er} filleul validé, le montant de votre facture de réabonnement sera diminué de 10 % et jusqu'à 20 % pour 3 filleuls

▶ J'EN PROFITE !



ASSISTANCE ABONNÉ

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- **Par téléphone** : 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- **Par email** : kheox.btp@infopro-digital.com
- **Par courrier** : KHEOX - Case n°61 - Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX

Vous recevez cet email à l'adresse _____ de la part de « Kheox » dans le cadre de votre abonnement. Kheox est une marque du groupe Infopro Digital spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception d'emails provenant de « Kheox », suivez [ce lien](#). Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression, de retrait du consentement en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com.

La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont Kheox fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd

© 2020